PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°81
(Ligne de Dole à Belfort - km 451,896) sur la commune de Branne

Le projet de suppression du passage à niveau n°81 sur la commune de Branne (Ligne de Dole à Belfort – km 451,896) présenté par SNCF Réseau, fera l'objet d'une enquête publique **du 5 juin 2023 à partir de 10h00 au 19 juin 2023 jusqu'à 17h30**, sur le territoire de la commune de Branne.

M. Jean-Pierre LEHEC, retraité de la fonction publique territoriale (Conseil départemental du Territoire de Belfort), est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Branne, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières :

- le lundi de 11h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications/ Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Branne, ou adressées directement par écrit cette mairie (7, rue de l'Église – 25340 Branne), à l'attention de M. Jean-Pierre LEHEC, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **5 juin 2023 à partir de 10h00 au 19 juin 2023 jusqu'à 17h30** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Suppression du passage à niveau n°81 à Branne).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Branne :

- le lundi 5 juin 2023 de 10h00 à 12h00,
- le lundi 19 juin de 15h00 à 17h30.

Dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et les pièces annexes accompagnés de son rapport et dans un document séparé, de ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, au directeur de SNCF Réseau et au maire de Branne pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande présentée par SNCF Réseau.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur-adjoint,

François VINOT